

AIS 35 -ADSAO Redon
7 rue des Douves - 35 600 REDON
T : 02 99 71 01 16
E-mail : severine.favreau@ais35.fr
Site internet : <http://www.ais35.fr>
Responsable :
Nelly JACOB (dir. pôle Hébergement-Logement) ; Marie
SANS (maison relais) ; Julie PLANCHAIS
(Hébergements Redon/Passrel)

Structure

Pension de famille Dominique Seigneur (AIS 35)
Maisons Relais
PAYS DE REDON



Capacité

Nb Places : 18

Public

Public : Hommes seuls, femmes seules, couples
Accès mobilité réduite : Non
Accueil d'usagers avec chien : Au cas par cas (pas de chiens)

Hébergement

Modalité Hébergement : Les logements sont répartis sur 3 niveaux :
T1 et T1bis de 27 à 35 m². Ils sont équipés d'un lit, chevet, table et 4 chaises, kitchenette (plaques électriques et réfrigérateur), salle de bain (douche, vasque et toilette).
Descriptif : Un espace commun organisé autour du bureau d'accueil de la référente. Un salon et une cuisine. Une buanderie et un garage à 2 roues à la cave. Un jardin pris en charge par les résidents qui le souhaitent.

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 3 rue de la Bogue à Redon (02 99 72 97 74)

Règles de fonctionnement

Visite : Selon le règlement de fonctionnement
Absences : Selon le règlement de fonctionnement

Participation financière

Caution : Une caution d'un montant d'un mois de redevance
Participation à l'hébergement : 403 à 443 euros TCC

Vie collective

Ateliers et actions collectives :

- Ateliers divers
- Une pause café quotidienne
- Sorties extérieures

Prestations complémentaires et partenariats

Autre partenariats : Convention de partenariat avec le CMP de Redon

Orientation

Demande à réaliser directement auprès de la structure (formulaire à compléter puis visite). Une commission statuera sur la demande.

Remarque

1 hôte de maison présent en journée (modulations possibles selon les besoins)
1 surveillant de nuit

PHOTO

Maison relais Montfort / Gauchen
5 logements T3 à Gauchen et 5 logements T3 à Montfort sur Meu, pour 20 résidents.
Les logements sont meublés, les chambres sont individuelles. La salle de bain, la cuisine sont des lieux communs à partager par 2 résidents colocataires.
Un logement T2 à Gauchen et à Montfort sur Meu sert de bureau, de lieu de partage et de convivialité.

Maison relais Yves Maléfant
14 appartements équipés d'une salle de bain et d'une kitchenette pouvant accueillir 17 personnes (hommes ou femmes).
Un salon et une cuisine collective au RDC, un jardin extérieur favorisant les rencontres et les échanges.
Services divers : une buanderie

Maison relais Dominique Seigneur
18 appartements équipés d'une salle de bain et d'une kitchenette (hommes ou femmes).
Un salon TV et une cuisine collective au RDC, comme lieux de partage et de convivialité, un jardin à cultiver.
Services divers : une buanderie, un local à vélo

Maison relais Renée Prévert
21 appartements équipés d'une salle de bain et d'une kitchenette (hommes et femmes).
Un salon et une cuisine collective au RDC, comme lieux de partage et de convivialité.
Service divers : une buanderie, un local à vélo.

- ### Moyens
- Présence d'un travailleur social, référent de la maison relais, à l'écoute des résidents
 - Des activités décidées en concertation avec les résidents
 - Des espaces privés et collectifs pour habiter son logement sans s'isoler
 - Des temps de rencontres et de sorties inter-maisons relais

- ### Modalités d'admission
- Visite de la Maison Relais
 - Instruction de la demande par le référent social du demandeur
 - Entretien d'admission
 - Etude de la demande par la commission Inter-Maisons Relais AIS 35
 - Spécifique pour Rennes : instruction possible d'une demande d'orientation par le référent social auprès de la Commission Locale Habitat CSH de Rennes Métropole

- ### Quelques critères
- Avoir des revenus permettant une location, mais ne dépassant pas le plafond HLM
 - NB. La redevance (oyer + charge) ouvre droit à FAPL de type Résidence, sauf à Montfort Gauchen. APL de type Colocation
 - Autonomie dans le logement et les gestes de la vie quotidienne
 - Difficultés rencontrées conciliables avec le collectif
 - Avoir un référent social extérieur à la structure

Depuis 1966, l'Association pour l'insertion Sociale milite et œuvre pour :

- réduire les inégalités sociales,
 - permettre l'accès aux mêmes droits pour tous et
 - développer le sens de la responsabilité de chacun.
- L'AS 35 est une association loi 1901 qui s'adresse à toute personne en difficultés sociales, de logement ou d'orientation.

A partir de son projet, l'association a développé et propose différents établissements et services répartis sur l'Ille et Vilaine depuis 1972.

2007 : Ouverture de la Maison Relais de Vitré
2008 : Ouverture de la Maison Relais Yves Maléfant à Rennes
2013 : Ouverture de la Maison Relais Dominique Seigneur à Montfort
2017 : Ouverture de la Maison Relais à Gauchen et Montfort sur Meu.

Contacts

Maison relais Yves Maléfant
20 rue Claude Bernad - 35000 Rennes
Anne Basse (référente Maison relais)
Tel: 02 99 75 02 30 - Mail: anne.basse@siao35.fr

Maison relais Dominique Seigneur
1 rue de la Seigneur - 35000 Rennes
Stéphane Dupont (référente Maison relais)
Tel: 02 99 75 02 30 - Mail: stephane.dupont@siao35.fr

Maison relais Renée Prévert
11 rue Albert Aguirre - 35000 Rennes
Tel: 02 99 75 02 30 / 02 99 75 02 33
Aurore Bata (référente Maison relais)
Tel: 02 99 75 02 30 - Mail: aurore.bata@siao35.fr
Hélène et Gaëlle (diffusion logement)
Tel: 02 99 75 02 30 - Mail: helene.gaëlle@siao35.fr

Maison relais Montfort / Gauchen
14 rue des Chapeaux - 35040 Montfort sur Meu
à Boulevard Victor Eden - Bâtiment 1 - 35000 Gauchen
Marine Besseles (référente Maison relais)
Tel: 02 99 75 02 30 - Mail: marine.besseles@siao35.fr



Une maison relais loge des personnes à faibles revenus, en situation d'isolement ou d'exclusion, qui, pour de multiples raisons, ne peuvent plus se maintenir ou accéder à un logement ordinaire. Elles sollicitent un soutien social pour les aider dans leurs difficultés.

Objectifs

- Offrir un espace de vie personnel de qualité, des lieux collectifs d'animation, conviviaux, sécurisés et accueillants.
- Faciliter l'intégration dans le quartier, la ville.
- Faire lien avec l'ensemble des services (sanité, sociaux, professionnels...) contribuant à l'insertion sociale des résidents.
- Permettre aux résidents de retrouver un logement personnel et autonome, sans pour autant définir de durée au contrat de résidence.